

Image not found or type unknown



dépôt de garantie en Francs.

Par **Patric**, le **06/01/2013** à **10:23**

Bonjour.

J'ai versé une caution en 2001 de 1600 francs quand j'ai emménagé dans mon appartement. Je quitte ce logement bientôt.

Dans le cas où je récupère l'intégralité de cette caution, récupérerais-je la même somme en euro ?

Merci de votre réponse.

Par **Legalacte**, le **06/01/2013** à **17:48**

Bonjour,

Le franc n'ayant plus cours, vous récupérerez cette somme en euro, soit environ 243,50 € et surtout pas 1.600 € (10.500 FRF).